

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 1971.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, modifiant et complétant la loi n° 48-1484 du 25 septembre 1948 relative à la Cour de discipline budgétaire et financière,

Par M. André ARMENGAUD,

Sénateur,

Au nom de M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 24 juin 1971. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 23 juin 1971, page 1281, 2° colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mile Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 1478, 1641 et in-8° 382.

2^e lecture, 1774, 1848 et in-8° 440.

Sénat : 1^{re} lecture, 195, 217 et in-8° 100 (1970-1971).

2^e lecture, 348 (1970-1971).

Cour de discipline budgétaire et financière.